



Le Centre.

POLITIQUE DE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Dernière mise à jour : juillet 2023

*Ce document s'applique aux activités de formation professionnelle
de la société par actions simplifiée MBU UNIVERSAL - LE CENTRE*

En tant qu'organisme de formation, le Centre s'engage à :

- accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination ;*
- garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.*

(Cf. Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail.)

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, le Centre se réserve la possibilité de modifier ou de mettre à jour ce document à tout moment.

Sommaire :

1 / Accessibilitép.2

2 / Information et suivi des personnes en situation de handicap.....p.2

3 / Capacité des équipes à organiser la compensation du handicap.....p.2

4 / Liste des organismes incontournables dans le département 33.....p.3

5 / Historique des adaptations réalisées par le centre.....p.5

1 - ACCESSIBILITÉ

Le Centre veille à l'accessibilité de ses formations de deux manières :

En veillant à l'accessibilité pédagogique. Les contenus sont améliorés régulièrement pour tenir compte des bonnes pratiques possibles.

En anticipant les besoins d'accès. La formation se déroule à date exclusivement en ligne, facilitant de fait un suivi par les personnes à mobilité réduite.

2 - INFORMATION ET SUIVI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sur la page du site présentant la formation : Les personnes intéressées par la formation et nécessitant des mesures d'accessibilité sont invitées à mentionner leur besoin lors de l'entretien préalable.

Un.e référant.e handicap est par ailleurs identifié sur le site et dans le programme.

En tout état de cause, l'entretien préalable permet de :

- définir les besoins en terme d'accessibilité **d'une manière non clivante**
- d'informer sur les partenaires pouvant accompagner sur le sujet (la liste reproduite au point 4 est remise si cela est opportun).

3 - CAPACITÉ DES ÉQUIPES À ORGANISER LA COMPENSATION DU HANDICAP

Les personnes ayant pour mission d'intervenir dans le processus de formation (information de prospect, réalisation de l'entretien préalable, formateur, assistant administratif ...) sont sensibilisées sur les situations de handicap et l'obligation légale d'accessibilité des organismes de formation professionnelle, de deux manières :

- Ce besoin est rappelé lors de l'entretien préalable à la mission (entretien de recrutement ou assimilé).
- Le besoin d'en tenir compte dans l'accomplissement de leur mission a vocation à figurer dans leurs contrats (exemple : voir le contrat de sous-traitance) ;

Les mesures d'accessibilité mises en place ou pouvant être mises en place est précisé par le gérant de l'organisme de formation dès lors qu'une personne en situation de handicap souhaite participer à une formation.

À date, les informations relatives à l'accessibilité portées à la connaissance du gérant sont celles issues :

- de la newsletter Access 42 à laquelle le gérant est abonné
- du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) : <https://accessibilite.numerique.gouv.fr/>

4 - LISTE DES ORGANISMES SPÉCIALISÉS EN ACCESSIBILITÉ DANS LE 33



AGEFIPH vous apporte des services et des aides financières pour vous permettre d'accéder à des formations, pour faciliter votre recrutement dans une entreprise, pour vous aider à créer votre activité et pour vous aider à garder votre emploi. Ces services et ces aides financières sont accordés sous conditions. L'Agefiph peut vous aider si :

- *Votre handicap est reconnu;*
- *Vous travaillez en France;*
- *Vous êtes Français ou vous avez une carte de séjour;*
- *Vous êtes étudiant, salarié, stagiaire, travailleur indépendant ou à la recherche d'un travail.*

Contact :

13 rue Jean-Paul Alaux, Millenium 2 ZAC Coeur de Bastide, CS 61 404, 33 072 Bordeaux

Mail : nouvelle-acquaine@agefiph.asso.fr

Téléphone : 0 800 11 10 09 (Service et appel gratuits)

Horaire d'ouverture : 9h à 12h - 14h à 17h

Site Internet : <https://www.agefiph.fr/nouvelle-aquaine>



fiphfp.fr

FIPHFP - Une aide au service des employeurs publics (territoriale, hospitalière et d'Etat)

Contact en Gironde : le premier échange se fait via le formulaire en ligne : <https://www.fiphfp.fr/nos-regions/nouvelle-aquitaine>



CRFH - Une aide au service des politiques régionales, qui prend la forme d'un Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH).

Contact en Gironde : Laureen MAHÉ - Chargée d'appui (Gironde) / l.mahe@crfh-handicap.fr

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Cap emploi Gironde est un organisme de placement spécialisé qui assure une mission de service public dont l'objectif consiste à permettre l'accès à l'emploi durable en milieu ordinaire de travail des personnes handicapées.

Contact :

Cap emploi Gironde - 23 quai de Paludate, 33800 BORDEAUX
Tel. 05 56 31 38 27 - Fax. 05 56 91 16 92

Une adresse mail pour les personnes handicapées : contact@capemploi33.org

Une adresse mail pour les employeurs : pole.employeurs@capemploi33.org

GIRPEH Aquitaine

Acteur majeur du champ du handicap en Aquitaine depuis plus de 30 ans, le Groupement Interprofessionnel et Régional pour la Promotion de l'Emploi des personnes Handicapées décline son objet social autour des objectifs suivants :

- Promouvoir l'emploi des personnes handicapées en Aquitaine ;
- Préparer et faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées à la recherche d'un emploi et plus généralement des publics en grande difficulté présentant les caractéristiques du handicap social ;
- Aider les entreprises à la réinsertion et la gestion de carrière de leurs collaborateurs en situation de handicap.

Contact :

GIRPEH Aquitaine, 23 Quai de Paludate, 33800 Bordeaux

Tel. 05 57 95 98 98 - Fax. 05 56 91 16 92

contact@girpeh-aquitaine.org

POLE EMPLOI

Chaque agence locale dispose d'un conseiller à l'emploi spécialisé pour les personnes en situation de handicap.

5 - HISTORIQUE DES ADAPTATIONS RÉALISÉES

- 2023 : Abonnement du centre à la newsletter Access 42
- 2022 : Adaptation du formulaire d'entretien préalable pour inclure des questions en lien avec le handicap
- 2021 : Choix de l'interface Zoom Pro (et non de l'interface Digiforma) car l'accessibilité sur Zoom (en abonnement professionnel) est réputée meilleure : <https://access42.net/visioconferences-et-accessibilite-que-peut-on-espérer>